



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 16 mai 2017

22. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
février et mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2728 en date du 26 avril 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du
commissaire Mohamed Maazami pour les mois de février et de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Mohamed Maazami
pour les mois de février et de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le
rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 22 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 16 mai 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M^c France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2728

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(M. Maazami)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 26 avril 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 19.10 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2016-2017

A 34-2728

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
11-févr	M. Maazami	16)b)i	18)c	Frais de déplacement - billet d'autobus - Concertation	3,25 \$
24-mars	M. Maazami	16)b)i	18)c	Frais de déplacement - Taxi - visite du Ministre	15,85 \$
					19,10 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1